

PIÈCES DE RECHANGE DES CONCESSIONNAIRES GM TABLEAU DE RÉFÉRENCE DE LA GARANTIE



Service Certifié

Les pièces achetées après le 3 février 2020 sont couvertes par les garanties ci-dessous. Ce tableau est offert à titre indicatif seulement. Veuillez communiquer avec un concessionnaire GM pour les détails complets de la garantie.

Pièces couvertes

Installées par le concessionnaire*

Vendues au comptoir**

Pièces d'origine GM

Garantie de 36 mois / 60 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)
Les pièces remplacées en vertu de la garantie de base de véhicule neuf (pièces et main d'œuvre) seront couvertes pour la période restante de la garantie, ou pour 12 mois/20 000 km à partir de la date d'installation ou de remplacement, à compter de la date la plus tardive.

Garantie de 36 mois / 60 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Pièces de rechange Or d'ACDelco

Garantie de 24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Pièces de rechange Argent d'ACDelco

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Exceptions :

Filtres à huile d'origine ACDelco

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Filtres à air d'origine ACDelco

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Essuie-glaces d'origine ACDelco

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Radiateurs d'origine

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie limitée
(pièces seulement)

Amortisseurs et jambes de force d'origine et Or d'ACDelco

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie limitée
(pièces seulement)

Jeux de câbles d'origine et Or d'ACDelco

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie limitée
(pièces seulement)

Courroies et flexibles Or d'ACDelco

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie limitée
(pièces seulement)

Disques Argent d'ACDelco avec enduit

Garantie de 24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 24 mois/40 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Roulements Argent d'ACDelco

Garantie de 24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 24 mois/40 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Châssis Or d'ACDelco

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie limitée
(pièces et main-d'œuvre)

Châssis Argent d'ACDelco

Garantie de 60 mois / 100 000 km (pièces) et garantie de 12 mois / 20 000 km (main-d'œuvre)
selon la première éventualité

Garantie de 60 mois/100 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Accessoires GM

La plupart des accessoires GM approuvés et vendus par la société General Motors of Canada et installés de façon permanente sur un véhicule GM avant la livraison seront couverts par la couverture de base de la garantie limitée de véhicule neuf. Si les accessoires GM sont installés après la livraison du véhicule ou qu'ils sont remplacés en vertu des modalités de la garantie de véhicule neuf de base, ils seront couverts (pièces et main d'œuvre) pour la période restante de la garantie limitée de véhicule neuf, ou pour 12 mois à partir de la date d'installation ou de remplacement, à compter de la date la plus tardive.

12 mois
(pièces seulement)

Pièces de performance de boîte de vitesses, composants et blocs-moteurs embiellés

12 mois / kilométrage illimité
selon la première éventualité ***

12 mois
(pièces seulement)

Moteurs de performance Chevrolet

24 mois / 80 000 km
selon la première éventualité, pièces et main-d'œuvre installées sur les véhicules conformes au code de la sécurité routière

24 mois / 80 000 km
selon la première éventualité***

Groupes propulseurs prêts à installer E-ROD et Connect & Cruise E-ROD

Garantie sur les pièces de 36 mois / 80 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

36 mois / 80 000 km
selon la première éventualité***

Groupes propulseurs prêts à installer Connect & Cruise (autres qu'E-ROD)

Garantie sur les pièces de 24 mois / 80 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

24 mois / 80 000 km
selon la première éventualité***

Moteurs, boîtes automatiques et boîtes de transfert GM

Garantie sur les pièces de 36 mois / 160 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

36 mois / 160 000 km
selon la première éventualité***

Blocs moteurs embiellés

Garantie de 24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

24 mois / 40 000 km
selon la première éventualité***

Transmissions manuelles et TVC de catalogue GM

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité***

*** Garantie sur les pièces et la main-d'œuvre lorsque celles-ci sont vendues au comptoir et RÉPARÉES par un concessionnaire GM ou un centre de service indépendant agréé, pour les véhicules routiers uniquement. Garantie sur les pièces uniquement lorsque la réparation est effectuée par le consommateur ou que l'installation est réalisée sur un véhicule non routier. Couverture limitée aux défauts de matériau ou de main-d'œuvre pour la pièce indiquée seulement.

Composants de moteur ou de boîte de vitesses GM

12 mois / kilométrage illimité
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

12 mois
(pièces seulement)

Moteurs, transmissions et composants non catalogués

Garantie de 12 mois / 20 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

Garantie de 12 mois/20 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)

Embrayages de rechange ACDelco

36 mois ou 40 000 km
selon la première éventualité (pièces et main-d'œuvre)

36 mois ou 40 000 km
selon la première éventualité (pièces seulement)
garantie annulée si le volant moteur n'est pas réusiné ou remplacé.

PIÈCES DE RECHANGE DES CONCESSIONNAIRES GM TABLEAU DE RÉFÉRENCE DE LA GARANTIE



Service Certifié

Les pièces achetées après le 3 février 2020 sont couvertes par les garanties ci-dessous. Ce tableau est offert à titre indicatif seulement. Veuillez communiquer avec un concessionnaire GM pour les détails complets de la garantie.

Pièces couvertes

Installées par le concessionnaire*

Vendues au comptoir**

Collision

Convertisseurs catalytiques

40 000 km
(pièces et main-d'œuvre)

12 mois
(pièces seulement)

Plastique souple de carénage

Garantie à vie contre les perforations
causées par la rouille (pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie contre les perforations
causées par la rouille (pièces seulement)

Tôlerie

Garantie à vie contre les perforations
causées par la rouille (pièces et main-d'œuvre)

Garantie à vie contre les perforations
causées par la rouille (pièces seulement)

Batteries

Argent d'ACDelco (e.g. 75S)

18 mois (pièces et main-d'œuvre)

18 mois (pièces seulement)

Argent d'ACDelco (e.g. 24G, 34PS)

30 mois (pièces et main-d'œuvre)

30 mois (pièces seulement)

Or d'ACDelco (e.g. 24RPG, 25GA)

42 mois (pièces et main-d'œuvre)

42 mois (pièces seulement)

Grande capacité

18 mois (pièces et main-d'œuvre)

18 mois (pièces seulement)

L'expiration de la couverture de la garantie est basée sur le temps et le kilométrage, selon la première éventualité.

La présente garantie ne couvre pas :

Les dommages ou défaillances attribuables à la négligence, à une modification, à un accident, à un usage inapproprié, à une mauvaise installation ou à un usage autre que celui pour lequel le produit a été conçu ou approuvé par General Motors.

Les batteries déchargées qui peuvent être rechargées et réutilisées.

Des produits remplacés dans le cadre de l'entretien ou de l'usure normale des pièces.

Les véhicules utilisés pour la course et d'autres compétitions.

Les dommages causés par le manque d'entretien ou l'utilisation de liquides, carburants, huiles, fluides frigorigènes ou lubrifiants inadéquats.

Des dommages ou une défaillance en raison de la contamination du système.

La perte de temps, les inconvénients, l'inutilisation du véhicule ou autres dommages indirects.

Produits installés sur des véhicules immatriculés et normalement utilisés à l'extérieur du Canada et aux États-Unis.

Cette garantie est nulle sur les véhicules actuellement ou précédemment enregistrés comme étant récupérés, mis au rebut (irréparables), reconstruits, mis en pièces ou autrement considérés comme une perte totale.

CE TABLEAU EST OFFERT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. POUR CONNAÎTRE TOUS LES DÉTAILS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC UN CONCESSIONNAIRE GM. POUR LA GARANTIE COMMERCIALE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE GM. La garantie est fournie par la société General Motors of Canada, 1908 Colonel Sam Drive, Oshawa, ON, et administrée par les concessionnaires GM.

* La garantie est en vigueur à compter de la date d'installation de l'acheteur initial.
** La garantie est en vigueur à compter de la date de la vente par le concessionnaire.

2021 JUIN
Version 2.0